

BONTÉ — JUSTICE — PRUDENCE

La bonté est à la fois le premier devoir et le plus grand intérêt.

LE

PROTECTEUR

DES ANIMAUX

RECUEIL SPÉCIAL

des Principes, des Faits et Observations;
des actes législatifs, administratifs et judiciaires concernant les Animaux en général.
leurs rapports avec l'homme et ses devoirs à leur égard
considérés au triple aspect
de la religion, du progrès social et des intérêts pablics et privés (instinct,
approvisionnement, éducation, direction, propagation, destruction).

fondé et dirigé

PAR ALEXIS GODIN

AVOCAT A LA COUR IMPÉRIALE DE PARIS

Faisons l'homme à notre image, afin qu'il preside à tous les animaux. (*Genèse*, 1, 26.)Vous ne musellerez pas le bœuf qui foule le grain. (*Deutéronome*, xxv, 4.)Vous relèverez l'âne de votre ennemi tombé sous le fardeau. (*Exode*, xxiii, 4, 5; *Deut.*, xxii, 4.)Vous ne travaillerez pas le septième jour, afin que vos enfants, vos serviteurs et vos animaux domestiques se reposent ainsi que vous. (*Exode*, xx, 10; xxiii, 12. *Deut.*, v, 14.)

Ce journal est indépendant du BULLETIN officiel publié par la Société Protectrice de Paris.

N° 4. — 1^{er} OCTOBRE 1855

PARIS

AU BUREAU DU JOURNAL LE PROTECTEUR

5 — RUE DES BEAUX-ARTS — 5

1855

latile, objet d'un tel engouement, qu'un beau coq cochinchinois se vend couramment 200 fr., une poule 125 fr., les œufs 26 fr. la pièce, et des poussins d'un mois 300 fr. les six ; sans compter quelques marchés à des prix beaucoup plus élevés, pour des individualités des plus remarquables.

FAITS DIVERS

La Société parisienne protectrice des animaux a tenu, le 28 mai, sa séance annuelle et solennelle au Conservatoire des Arts et Métiers, sous la présidence de M. *le vicomte de Valmer*.

M. le président, au milieu d'un grand concours de population de tous les rangs, a ouvert la séance par un discours bien senti, dans lequel nous remarquons avec joie que l'Œuvre s'appuie de plus en plus sur la religion, seule source de vraie civilisation, de bien-être durable, et sans laquelle tous les préceptes de moralité sont vains, comme les intérêts mal compris ou mal appliqués.

M. *Richelot*, secrétaire général, a présenté le compte rendu de l'année, d'où ressortent les progrès déjà obtenus par les Sociétés de tous les pays, dont l'étroite solidarité accroît la puissance.

On a lu une lettre du *prince Adalbert de Bavière*, exprimant de nouveau, dans un style élevé, les plus sympathiques adhésions aux travaux de la Société de Paris, et la remerciant du diplôme de membre honoraire qu'elle lui a transmis. — Son Altesse Royale a décoré de sa médaille MM. *Geoffroy Saint-Hilaire*, membre de l'Institut, — *Durand*, inspecteur des halles et marchés, — *Barault-Rouillon*, — *Ricard de Morgny*, — *Bossin* — et *Saillet*.

Pour récompenser, d'une part, les publications utiles, les in-

ventions ou perfectionnements tendant à diminuer les souffrances des animaux, les bons procédés envers eux; d'autre part, le zèle déployé pour la répression des mauvais traitements, la Société a décerné une médaille de vermeil, 59 d'argent, 55 de bronze, et 66 mentions honorables.

Elle a décerné en outre, à l'étranger, 6 médailles de bronze, dont une sur l'indication de la Société de Vienne, et 5 sur celle de la Société de Lintz.

Elle a mentionné très-honorablement 56 personnes signalées par la Société de Munich, et 28 par celle de Trieste, comme ayant rendu de grands services à l'Œuvre protectrice.

Toutes ces distributions et mentions, précédées d'un rapport par M. le *docteur Blatin*, l'un des vice-présidents, sont indiquées en détail dans le 4^e numéro du *Bulletin* (juillet et août).

Nous puisons dans le *Constitutionnel* les renseignements suivants :

I

« M. Eyriès, correspondant au Havre du Muséum de Paris, a reçu de la Guyane un oiseau de proie d'une grande rareté : c'est l'aigle blanc. — Son premier exploit a été d'étouffer un chat dans ses serres. »

II

Le Jardin zoologique de Marseille va lutter avec le Jardin des Plantes de Paris.

« Ce n'est pas seulement un éléphant qui a été conduit au Jardin zoologique, dit le *Sémaphore*, il faut y joindre un rhinocéros unicorne, le doyen, le Nestor des rhinocéros vivants, et par la taille et par les années; plus une grande et belle girafe. — Viennent ensuite, comme animaux de taille secondaire, mais attrayants sous le rapport de leur tournure élégante ou de

leurs qualités industrielles, des cerfs axis mâle et femelle, un alpaca, un lama, un antilope Kevel; enfin, sur le dernier plan, des singes, des porcs-épics, et deux pélicans au plumage rosé, qui ont déjà pris leurs franches allures sur les eaux du lac. »

III

Le Jardin des Plantes était, tout récemment, le théâtre d'une scène vraiment intéressante, qui rappelait l'aventure classique d'Androclès et de son lion.

Dans les cages réservées aux animaux féroces est un loup de Norvège, si dangereux qu'aucun des gardiens n'ose l'approcher. A l'heure des repas, on place sa nourriture dans une cage voisine, qui reste vide. La cloison, mobile, est soulevée au moyen d'un treuil, et l'animal va prendre sa réfection.

Il y a quelque temps, au moment où il effectuait son passage, la cloison tomba sur lui et le blessa grièvement. Lorsqu'il fut guéri, son caractère sembla s'être aigri encore plus, et il refusa d'aller dans la cage qui lui servait de salle à manger. La faim le rendait furieux, et l'on prévoyait la nécessité où l'on serait de lui envoyer une balle dans la tête.

Sur ces entrefaites, plusieurs personnes, parmi lesquelles un jeune officier, nommé Louis W..., furent admises dans l'enceinte réservée. A l'aspect de Louis W..., le loup donna des marques de la joie la plus vive; il se précipita vers la grille et lécha l'endroit où s'était posée la main de l'officier. Celui ci demanda à entrer dans la cage, et, pour faire voir qu'il n'avait rien à craindre, il passa entre les barreaux sa main que le loup vint lécher. S'étant placé dans la cage voisine, il fit lever la cloison et appela l'animal, qui mangea avec appétit, puis le couvrit de caresses. Le moment de la séparation fut douloureux, et, pour échapper aux tendresses de son ami, l'officier fut forcé de lui laisser comme souvenir son porte-monnaie, dont il avait enlevé le contenu.

Plusieurs années auparavant, le loup, alors louveteau, avait été blessé accidentellement tandis qu'on le conduisait à Paris. Il fut envoyé à l'école vétérinaire d'Alfort, et Louis W..., alors élève de cette école, lui donna des soins. Le loup conçut pour son jeune médecin un vif attachement, que n'affaiblit pas l'absence, et, comme le lion d'Androclès, il montra qu'il avait la mémoire du cœur.

On lit dans l'*Indépendant*, de Saintes :

« Le 7 juillet, la servante de M. Fournier, propriétaire à Saint-Jean-d'Angély, était allée, sur l'ordre de son maître, cueillir des guignes dans une vigne. Elle se sentit piquée au visage par une grosse mouche noire et s'en revint souffrant beaucoup de cette blessure. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, elle a succombé peu de jours après.

« On nous affirme qu'un cas semblable aurait enlevé à ses parents une petite fille de quatre ans, du canton de Saint-Savinien.

« La servante de M. Poutier, mécanicien à Saint-Jean-d'Angély, revenait du lavoir, lorsqu'elle fut piquée à la gorge par un insecte. Une tuméfaction considérable s'ensuivit immédiatement. Une prompte cautérisation a paralysé le danger. »

« Ces trois faits, dit le *Phare de la Loire*, rappellent l'événement dont M. Giraudeau a été victime dernièrement au port de Rochefort. — Aurait-il été importé d'Amérique sur cette côte des insectes dangereux qui auraient multiplié chez nous, comme les termites et autres ? Il paraît que l'insecte dont il s'agit appartiendrait à la famille des hyménoptères ; son corps serait noir, comme celui de la mouche à vers.

« On conseille l'alcali, comme spécifique à employer aussitôt que l'on est piqué, en le frottant sur la plaie. »
